

Proposition présentée par les députés :

*MM. Daniel Sormanni, Jean-François Girardet,
Henry Rappaz*

Date de dépôt : 20 janvier 2014

Proposition de postulat

**Conditions de travail chez Epsilon, filiale de La Poste.
L'opérateur public respecte-t-il les règles minimales de l'OCIRT ?**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- les conditions de travail chez Epsilon, filiale de La Poste ;
- la précarité des emplois pour les 220 personnes concernées ;
- la volonté du Conseil d'Etat de traquer le dumping salarial ;
- la nécessaire cohésion sociale dans notre canton ;

demande au Conseil d'Etat d'étudier :

- les conditions de travail chez Epsilon, filiale de La Poste ;
- les moyens à mettre en œuvre pour traquer le dumping salarial, de façon exemplaire,

et de rendre un rapport.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Plus de la moitié des salariés du canton n'est pas protégée par une convention collective de travail (CCT).

Malgré la prospérité du canton, de plus en plus de salariés sont victimes de dumping salarial et vivent sous le seuil de pauvreté.

Il est impératif que le lien social entre les habitants, synonyme de bien-être, soit préservé durablement.

Les volontés affirmées par le patronat et les syndicats de lutter contre le dumping salarial doivent devenir une de nos préoccupations majeures.

L'impression que la population défavorisée de notre canton sent une forme d'impunité dans le domaine des relations sociales met à mal la cohésion sociale dans notre canton.

Le fait que même des entreprises publiques, telle La Poste, ne respectent pas la dignité des travailleurs, est inadmissible.

Le Conseil d'Etat a exprimé sa volonté, dans l'édition du dimanche 15 décembre 2013 du journal « Le Matin », de traquer le dumping salarial et de punir ses acteurs.

Nous ne pouvons plus rester impassibles et continuer à tolérer le non- respect des lois, ainsi que les violations des CCT et des règles et usages professionnels.

Par conséquent, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les députés, à soutenir ce postulat.